

nable ministre a démontré qu'il méritait la censure la plus sévère qui soit jamais tombée sur un ministre des finances, en conséquence de l'énorme embarras qu'il a causé au commerce. Tout le monde s'est alarmé à la nouvelle erronée, qu'il y avait un déficit, et que le parlement devait imposer une taxe additionnelle. Cette déclaration a eu l'effet de jeter le plus grand embarras dans les cercles commerciaux. L'hon. ministre a-t-il pris le bon moyen d'augmenter le revenu, en avertissant les gens de se hâter de retirer les marchandises qu'ils avaient en douanes, et de payer près de trois millions dans l'espace de vingt jours. Une telle conduite est, sous tous les rapports, injustifiable et sans précédent. Il était du devoir du gouvernement de garder aussi secret que possible, tout changement de tarif.

L'hon. M. Tupper parlait encore de l'erreur commise au sujet du service des chemins de fer, lorsqu'à six heures la séance fut levée.

SÉANCE DU SOIR.

L'hon. M. Tupper :—J'ai déjà dit que je n'avais pas l'intention d'argumenter longuement sur les rapports des vingt jours, que l'hon. ministre a été assez bon de soumettre à la demande pressante de la chambre. Je me contenterai de dire que ces rapports démontrent que le gouvernement a maintenant en caisse \$3,000,000 de plus que pendant la période correspondante de l'année dernière. Ce n'est pas dans ce dessein que j'attirerai, pour un instant, l'attention de l'hon. ministre des finances sur ces rapports. Je partage l'opinion de l'hon. monsieur, qu'un argument basé sur ces rapports, sans explication, serait de nature à induire en erreur. J'ai plus de confiance dans l'intelligence des honorables membres de cette chambre que l'hon. ministre n'en a, et je crois qu'ils pourront tirer de ces rapports des conclusions exactes.

Je désire attirer l'attention de l'honorable ministre sur un ou deux articles contenus dans les documents soumis, qui tendent à appuyer la position que j'ai déjà prise, à savoir : Qu'il n'y a aucun indice que la propriété commerciale du pays ait diminué. Il n'y a aucune branche qui indique plus de vigueur commerciale que le département des postes. Les recettes, pendant les neuf premiers mois et les vingt jours de l'année courante, excèdent les recettes de la période correspondante de l'année précédente, de \$232,897. L'augmentation du revenu pour les travaux publics, pendant la même période, a été de \$170,086. Ainsi, il y a deux articles, les départements des postes et des travaux publics, qui donnent une augmentation de plus de \$400,000 pendant les neuf mois. J'attire l'attention de la chambre sur ce point, afin de maintenir que j'ai eu raison de déclarer que la prospérité commerciale du pays n'a pas baissé.